## HÉROS ORDINAIRES DE NOS DÉMOCRATIES, LES LANCEURS D'ALERTE DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS!

ENFIN DES MÉCANISMES DE PROTECTION POUR CELLES ET CEUX QUI DÉCIDENT DE RÉVÉLER DES INFORMATIONS



## **EN BREF**

Qui aurait eu connaissance de la dangerosité du Mediator, comment aurait-on pu dénoncer l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent, et la disparition des sommes dont sont ainsi privés les budgets publics, qui se serait préoccupé des dangers des substances chimiques utilisées dans les produits d'entretien ou des méthodes d'espionnage de la NSA s'il n'y avait eu Antoine Deltour, Edouard Perrin, Stéphanie Gibaud, Irène Frachon, André Cicolella ou encore Edouard Snowden pour prendre le risque de révéler ces informations ?







## LES LANCEURS D'ALERTE SE TAIRONT SI NOUS NE LES PROTÉGEONS PAS

Parce qu'ils mettent en danger leur vie professionnelle et privée pour protéger l'intérêt général, parce que leurs révélations participent au perfectionnement des lois et à l'information des citoyennes et citoyens, les lanceurs d'alerte doivent bénéficier d'une protection juridique. Malheureusement, au sein de l'Union européenne, cette protection est insuffisante et fragmentée.

Certains États, peu nombreux, ont mis en place des lois ambitieuses quand d'autres ne disposent encore d'aucune législation, créant ainsi des situations d'insécurité juridique et de discrimination au sein de l'UE.

Par ailleurs, aucun texte ne reconnaît l'importance de protéger l'intérêt public au niveau européen. Pourtant, sans l'introduction fondamentale de la notion d'intérêt général européen dans le droit, comment protéger Antoine Deltour, lui qui a révélé que les agissements d'un État membre mettaient à mal la solidarité et les services publics dans toute l'Union ?

## UNE PROPOSITION DE DIRECTIVE EUROPÉENNE INITIÉE PAR LES ÉCOLOGISTES

La nécessité de protéger les lanceurs d'alerte est reconnue au niveau international dans une diversité de secteurs concernant aussi bien la sécurité sanitaire et les dépenses publiques, que le secteur bancaire et l'environnement.

Le Parlement européen a appelé à plusieurs occasions à une protection des lanceurs d'alerte à l'échelle de l'Union européenne et le Groupe des Verts au Parlement européen, souhaitant accélérer la démarche, a même soumis à la Commission européenne, sa propre proposition de directive sur les lanceurs d'alerte.

Alors que nous demandions une directive européenne depuis plusieurs années, la Commission a finalement accédé à notre demande en mettant sur la table une proposition législative ambitieuse pour protéger les lanceurs d'alerte au niveau européen.

Notre volonté est de garantir une protection large et solide des lanceurs d'alerte, quel que soit leur secteur d'activité, qu'ils travaillent dans le public ou le privé. Notre volonté est de garantir une protection large et solide des lanceurs d'alerte, quel que soit leur secteur d'activité, qu'ils travaillent dans le public ou le privé. Nous nous battons pour que ce texte ne fasse pas peser sur les lanceurs d'alerte la charge de démontrer qu'ils ont agi dans l'intérêt général afin qu'il permette la révélation de tout type d'information d'intérêt public, qu'il soit question d'activités légales ou non et que les informations soient, ou non, protégées par le secret des affaires.

Cette proposition est donc une véritable victoire des écologistes, remportée grâce à la mobilisation citoyenne et l'implication de la

société civile. Elle est la démonstration que, même minoritaires, nous pouvons gagner des batailles au niveau européen en coalisant des majorités autour de nos propositions.

Nous avons non seulement réussi à pousser la Commission à agir, mais surtout à faire une proposition à la hauteur des enjeux. Il appartient maintenant au Conseil de s'engager de manière constructive et au Parlement européen d'agir rapidement afin de transformer cette proposition en loi le plus rapidement possible et protéger ainsi celles et ceux qui défendent l'intérêt général européen.